

COMMUNE DE LECCI (Corse-du-Sud)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 27 septembre 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mr Christian Jean Simon IMBERT, époux de Mme Renate Bergit Emma Marianne RASCHIG, en son vivant dt à LECCI (20137) Domaine de Torraccia, né à PARIS (75007) le 26/12/1928, décédé à LECCI (20137) le 17/08/2023.

DESIGNATION DES BIENS :

COMMUNE DE LECCI (CORSE-DU-SUD) :

Diverses parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	342	AGNONE	04 ha 63 a 40 ca
B	343	AGNONE	00 ha 35 a 80 ca
B	344	AGNONE	01 ha 70 a 40 ca
B	357	ALZETA BRUGGIATA	00 ha 03 a 30 ca
B	367	ALZETA BRUGGIATA	00 ha 10 a 00 ca
B	385	CHIALZA	00 ha 52 a 19 ca
C	595	MORA DELL ONDA	00 ha 08 a 00 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie Anne PIERI